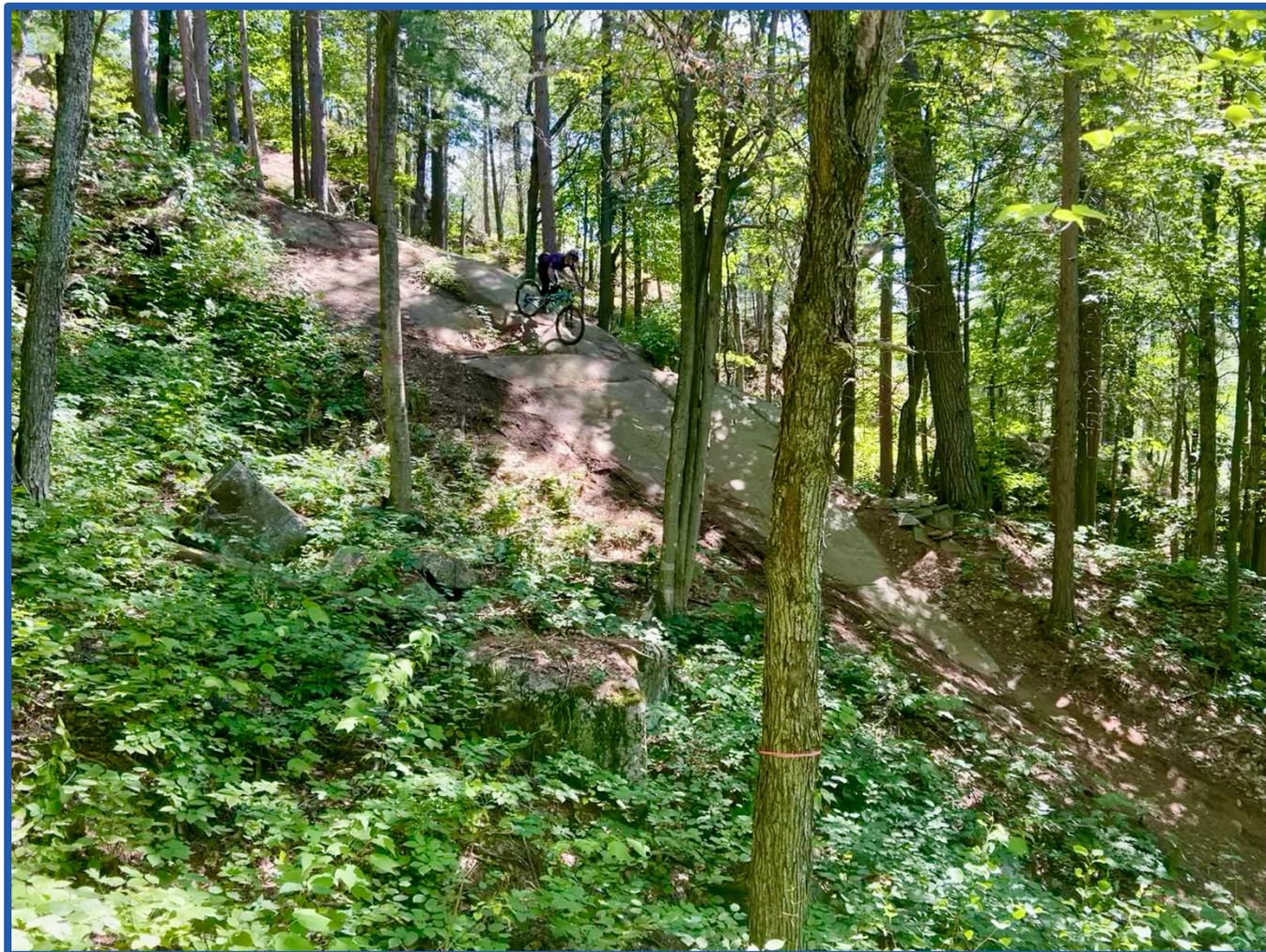

Appel d'offres pour la construction et mise à niveau de sentiers de vélo de montagne

Velo MSM Août 2024



Version 1a

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 RÉSUMÉ	3
PARTIE 2 - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 SOUMISSION DES OFFRES.....	3
2.2 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS - APPEL D'OFFRES	3
2.3 LOIS APPLICABLES.....	3
PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	4
PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION	4
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	4
4.2 ÉVALUATION TECHNIQUE	5
4.2.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	5
4.3 BASE DE SÉLECTION.....	8
4.3.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	8
4.4 EXIGENCES D'ASSURANCE.....	8
PARTIE 5 -	8
5.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	9
5.1.2 AUTORISATION DE TÂCHES	9
5.2 DURÉE DU CONTRAT	9
5.2.1 TERME DU CONTRAT	9
5.3 AUTORITÉS.....	9
5.3.1 AUTORITÉ CONTRACTANTE.....	9
5.3.2 AUTORITÉ DE PROJET.....	9
5.3.3 REPRÉSENTANT DE L'ENTREPRENEUR	11
5.4 PAIEMENT.....	11
5.4.1 BASE DE PAIEMENT	11
5.4.1.1 LIMITATION DES DÉPENSES - TOTAL CUMULÉ DE TOUTES LES AUTORISATIONS DE TÂCHES (AT).....	11
5.4.1.2 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	11
5.5 LOIS APPLICABLES.....	11
5.6 PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
5.7 RÉOLUTION DE CONFLITS.....	12
ANNEXE "A"	13
ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	13
ANNEXE "B"	19
BASE DE PAIEMENT	19
ANNEXE "C"	20
FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHES.....	20

PARTIE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Introduction

L'appel d'offres est divisé en cinq (5) parties, plus les annexes et pièces jointes, comme suit :

Partie 1 – Informations générales : fournit une description générale de l'exigence;

Partie 2 - Instructions aux soumissionnaires : fournit les clauses et conditions applicables à l'appel d'offres;

Partie 3 - Instructions pour la préparation des offres : fournit aux soumissionnaires des instructions sur la façon de préparer leur offre;

Partie 4 - Procédures d'évaluation et base de sélection : indique comment l'évaluation sera menée, les critères d'évaluation à respecter dans l'offre, et la base de sélection;

Partie 5 - Clauses du contrat résultant : inclut les clauses et conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant.

Les annexes comprennent l'énoncé des travaux, y compris les critères obligatoires et notés, la base de paiement, les exigences en matière d'assurance et le formulaire d'autorisation de tâche.

1.2 Résumé

Cet appel d'offres vise à établir un contrat avec des autorisations de tâches (AT) pour la construction de sentiers à Velo MSM sur une base « au besoin » pour une durée de trois (3) ans à compter de l'attribution du contrat.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

2.1 Soumission des Offres

Les offres doivent être soumises uniquement à Velo MSM par courriel à l'adresse info@velomsm.com à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans l'appel d'offres.

2.2 Demandes de Renseignements - Appel d'Offres

Toutes les demandes de renseignements doivent être soumises par écrit à Velo MSM au plus tard cinq (5) jours civils avant la date de clôture des offres. Les demandes reçues après cette date pourraient ne pas recevoir de réponse.

Les soumissionnaires devraient se référer aussi précisément que possible à l'élément numéroté de l'appel d'offres auquel la demande se rapporte. Les soumissionnaires doivent expliquer chaque question en détail pour permettre à Velo MSM de fournir une réponse précise.

2.3 Lois Applicables

Tout contrat résultant doit être interprété et régi, et les relations entre les parties déterminées, par les lois en vigueur au Québec.

Les soumissionnaires peuvent, à leur discrétion, substituer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix sans affecter la validité de leur offre en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien spécifié et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est effectué, cela indique que les lois applicables spécifiées sont acceptables pour les soumissionnaires.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les soumissionnaires doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans l'appel d'offres et expliquer comment ils y répondront. Les soumissionnaires doivent démontrer leur capacité et décrire leur approche de manière exhaustive, concise et claire pour réaliser le travail.

L'offre technique doit aborder clairement et en profondeur les points soumis aux critères d'évaluation contre lesquels l'offre sera évaluée. Il ne suffit pas de simplement répéter les énoncés contenus dans l'appel d'offres. Afin de faciliter l'évaluation de l'offre, Velo MSM demande aux soumissionnaires d'aborder et de présenter les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation sous les mêmes titres. Pour éviter les duplications, les soumissionnaires peuvent se référer à différentes sections de leur offre en identifiant le paragraphe spécifique et le numéro de page où le sujet a déjà été traité.

Section II: Offre financière

Les soumissionnaires doivent soumettre leur offre financière conformément à la base de paiement indiquée à l'annexe B.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les offres seront évaluées en fonction de l'ensemble des exigences de l'appel d'offres, y compris les critères d'évaluation technique et financière.
- (b) Les propositions techniquement conformes seront évaluées en fonction du taux horaire proposé pour la catégorie de ressource.
- (c) Une équipe d'évaluation composée de représentants de Velo MSM évaluera les offres.
- (d) La Base de Paiement est fournie à l'annexe B. Cette Base de Paiement constitue la Proposition Financière du Soumissionnaire. Le Soumissionnaire doit compléter la Proposition Financière en tant que proposition de coûts détaillée et distincte qui inclut tous les coûts liés à la fourniture des biens et services proposés. Le Soumissionnaire doit fournir la Base de Paiement telle qu'elle est fournie à l'annexe B et doit la compléter dans son intégralité. Les soumissionnaires doivent remplir chacune des cellules avec une valeur numérique, c'est-à-dire que s'il n'y a aucun coût associé à la cellule, le soumissionnaire doit inscrire un "0". Les mentions "N/A", les tirets, les commentaires textuels ou les références à d'autres documents ne sont pas des réponses appropriées et ne seront pas acceptés. Le Soumissionnaire ne doit inclure aucune hypothèse dans la proposition de prix.
- (e) Évaluation Financière : Pour chaque catégorie de ressources, des points seront attribués comme suit:
 - a. Les points seront attribués en utilisant le calcul suivant, arrondi à deux décimales près:

Somme des taux horaires fermes proposés par le soumissionnaire au PRIX LE PLUS BAS

Somme des taux horaires fermes proposés par le soumissionnaire x 100 = Score Total
X%

4.2 Évaluation technique

4.2.1 Critères Techniques Obligatoires

#	Exigence	Justification du Soumissionnaire
M1	<p>Le soumissionnaire doit être certifié pour effectuer des travaux dans la province du Québec. Pour justifier cette exigence, le soumissionnaire doit :</p> <p>a) attestation valide de Revenu Québec.</p> <p>Des copies PDF ou des captures d'écran de ces documents doivent être fournies pour justifier cette exigence.</p>	
M2	<p>Le soumissionnaire doit avoir une expérience sur au moins deux (2) projets de construction de sentiers de vélo de montagne* dans la région de l'Outaouais** au cours des cinq (5) dernières années. Pour justifier cette exigence, le soumissionnaire doit fournir:</p> <p>a) Une description détaillée des projets de construction de sentiers de vélo de montagne et des lieux de travail dans la région de l'Outaouais; et</p> <p>b) des références pour chaque projet, y compris le nom, le rôle, le numéro de téléphone et l'adresse courriel.</p> <p>*Un projet de construction de sentier désigne la planification, l'étude et la construction d'un sentier de vélo de montagne.</p> <p>**La région de l'Outaouais comprend les municipalités régionales de comté de Gatineau, Pontiac, Papineau, Les Collines-de-l'Outaouais et La Vallée-de-la-Gatineau.</p>	
M3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la construction de sentiers de vélo de montagne à la main et avec l'utilisation de machines pour la construction de sentiers. Le soumissionnaire doit fournir :</p>	

#	Exigence	Justification du Soumissionnaire
	a) Une description détaillée des processus et des outils utilisés pour la construction de sentiers à la main.; et b) Une description détaillée des processus et des outils utilisés pour la construction de sentiers avec des machines.	

4.2.2 Critères Techniques Pondérés

#	Exigence	Échelle de points	Évaluation du soumissionnaire	Justification du soumissionnaire
R1	Le soumissionnaire devrait démontrer son expérience de travail dans la région de La-Vallée-de-la-Gatineau en fournissant une liste de projets de construction de sentiers de vélo de montagne réalisés dans la région.	1-3 projets = 3 points 4-6 projets = 5 points 6-9 projets = 7 points 10+ projets = 10 points Maximum de points: 10	/10	
R2	Le soumissionnaire devrait démontrer ses années d'expérience dans la construction de sentiers de vélo de montagne en fournissant son certificat de constitution.	Moins de 1 an en affaires = 0 points 1-2 ans en affaires = 3 points >2 ans – 5 ans d'expérience = 5 points >5 ans d'expérience = 10 points Maximum de points: 10	/10	
R3	En plus de M2, le soumissionnaire devrait démontrer son expérience sur des projets supplémentaires de construction de sentiers de vélo de montagne* dans la région de l'Outaouais** au cours des cinq (5) dernières années. Pour justifier cette exigence, le soumissionnaire devrait fournir :	1-2 additional projects = 2 points 3-4 additional projects = 5 points 5+ projects = 10 points Max points: 10	/10	

	<p>c) une description détaillée des projets de construction de sentiers de vélo de montagne et des lieux de travail dans la région de l'Outaouais; et</p> <p>d) des références pour chaque projet, y compris le nom, le rôle, le numéro de téléphone et l'adresse courriel.</p> <p>* Un projet de construction de sentier désigne la planification, l'étude et la construction d'un sentier de vélo de montagne.</p> <p>** La région de l'Outaouais comprend les municipalités régionales de comté de Gatineau, Pontiac, Papineau, Les Collines-de-l'Outaouais et La Vallée de la Gatineau.</p>			
		Maximum de points	30/30	
		Minimum de points requis	20/30	
		Score du soumissionnaire	/30	

4.3 Base de Sélection

4.3.1 Critères Techniques Obligatoires

La sélection sera basée sur la note combinée la plus élevée entre le mérite technique (70 %) et le prix (30 %)

4.4 Exigences d'assurance

Le soumissionnaire retenu doit maintenir une police d'assurance de responsabilité civile générale de 2 000 000,00 \$ CAD et une police d'assurance erreurs et omissions. Une preuve d'assurance sera demandée avant l'attribution du contrat.

PARTIE 5 - CLAUSES DU CONTRAT RÉSULTANT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie de tout contrat résultant de l'appel d'offres.

5.1 Énoncé des Travaux

- 1) Nouveau sentier de descente depuis le secteur WU.
- 2) Nouveau sentier de retour depuis la nouvelle descente WU.
- 3) Nouveau sentier de retour depuis Boneshaker.
- 4) Reconfiguration du sentier Angel's Bench à la chute.
- 5) Extension du Taylor's Tower of Power (Ttop) jusqu'au sommet.
- 6) Extension du Growler jusqu'au sommet.
- 7) Mise à jour et expansion de la ligne de sauts au bas du Ttop.
- 8) Mise à jour des sentiers Lugtread, Lager, Pilsner, Porter, et Taylor's Tower of Power (TTOP).

5.1.2 Autorisation de Tâches

Le travail ou une partie du travail à effectuer dans le cadre du contrat se fera sur une base « au besoin » en utilisant une autorisation de tâche (AT). Le travail décrit dans l'AT doit être conforme à la portée du contrat.

5.2 Durée du contrat

5.2.1 Terme du contrat

Le contrat est en vigueur à partir de l'attribution du contrat et ce, pour une durée de trois (3) ans inclusivement.

5.3 Autorités

5.3.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Tyler Brown
1534 Monaghan Lane
KANATA On
K2W 1B4
[613.867.5543](tel:613.867.5543)
Tyler@velomsm.com

L'Autorité Contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification au contrat doit être autorisée par écrit par l'Autorité Contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant ou en dehors de la portée du contrat basés sur des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute autre personne que l'Autorité Contractante.

5.3.2 Autorité de Projet

L'autorité de projet pour le contrat est :

Tyler Brown
1534 Monaghan Lane
KANATA On
K2W 1B4
[613.867.5543](tel:613.867.5543)
Tyler@velomsm.com

L'Autorité de Projet est le représentant du département ou de l'agence pour qui le travail est effectué dans le cadre du contrat et est responsable de toutes les questions concernant le contenu technique du travail sous le contrat. Les questions techniques peuvent être discutées avec l'Autorité de Projet; toutefois, l'Autorité de Projet n'a pas le pouvoir d'autoriser des changements à la portée du travail. Les changements à la portée du travail ne peuvent être effectués que par un amendement du contrat émis par l'Autorité Contractante.

5.3.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Adresse courriel : _____

5.4 Paiement

5.4.1 Base de Paiement

5.4.1.1 Limitation des Dépenses - Total Cumulé de toutes les autorisations de tâches (AT)

La responsabilité totale de Velo MSM envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat pour toutes les autorisations de tâche (AT) autorisées, y compris toute révision, ne doit pas dépasser la somme de 300 000,00 \$ CAD, taxes applicables en sus.

Aucune augmentation de la responsabilité totale de Velo MSM ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur à moins qu'une augmentation n'ait été approuvée par écrit par l'autorité contractante.

5.4.1.2 Instructions pour la Facturation

Le paiement ne sera effectué qu'à la réception de factures satisfaisantes conformément à tout contrat résultant.

Une facture doit être soumise à la fin de chaque travail assigné dans chaque autorisation de tâche et doit indiquer :

- (a) Nom et adresse de l'entreprise;
- (b) numéro d'autorisation de tâche et numéro du contrat;
- (c) taux horaire, nombre d'heures, coût de la main-d'œuvre;
- (d) coût des matériaux; et
- (e) taxe de vente du Québec (TVQ).

La facture sera traitée pour paiement uniquement si :

- (a) Tout le travail a été complété et a été inspecté et approuvé par l'Autorité de Projet de Velo MSM.
- (b) La facture doit être envoyée à: info@velomsm.com.

5.5 Lois Applicables

Le contrat doit être interprété et régi, et les relations entre les parties déterminées, par les lois en vigueur au Québec.

5.6 Priorité des Documents

En cas de divergence entre les termes de tout document apparaissant sur la liste, les termes du document qui apparaît en premier sur la liste prévalent sur les termes de tout document qui apparaît ensuite.

-
- (a) les articles de l'accord;
 - (b) Annexe A, Énoncé des Travaux;
 - (c) Annex B, Base de Paiement;
 - (d) les autorisations de tâche signées (y compris toutes ses annexes, le cas échéant) (si applicable);
 - (e) l'offre du soumissionnaire datée du _____ (insérer la date de l'offre) (si l'offre a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : "telle que clarifiée le _____" ou "telle que modifiée le _____" et insérer les dates de clarification ou de modification.

5.7 Résolution de Conflits

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête à propos du travail tout au long et après l'exécution du contrat.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de coopérer les unes avec les autres pour la bonne exécution du contrat et de notifier rapidement l'autre partie de tout problème ou différend qui pourrait survenir, et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties ne parviennent pas à résoudre un différend par consultation et coopération, elles conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de résolution alternative des conflits pour tenter de régler le différend.

ANNEXE "A"

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Escarpement Wu

Le sentier proposé de 1600 m de long comporte trois sections distinctes (Figure 2).

La section supérieure de 350 m sera bâtit à la machine et finie à la main. Le terrain doux dans la section supérieure permettra de faire une bande de roulement étroite et « construite à la main » puisque la construction n'impliquera pas de coupe de banc importante. Les 500 m suivants seront construits à la main et comprendront des caractéristiques rocheuses naturelles et des pentes abruptes jusqu'à 40%. La section inférieure construite à la machine de 750 m comportera une courte section de berme (70 m) tout en intégrant des caractéristiques naturelles de rochers et de rondins. Le retour construit par machine proposé se termine sur une piste de VTT existante, laissant de l'espace pour le développement futur de sentiers de style XC dans cette vallée (Figure 3)

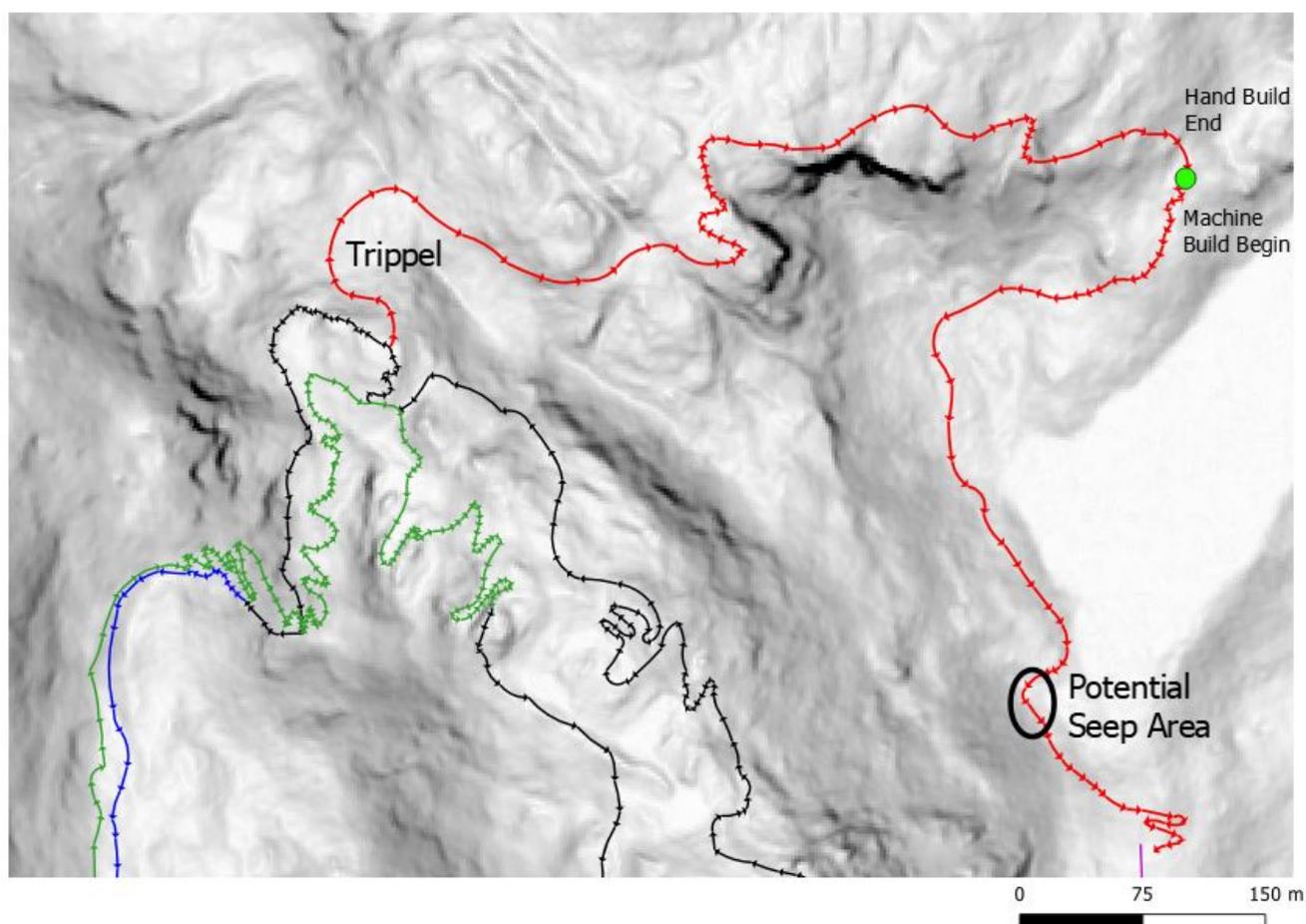


Figure 1 Rouge = Nouveau sentier

Retour de l'escarpement.

Le sentier consiste en le réaménagement du sentier de VTT afin de l'adapter au vélo de montagne.

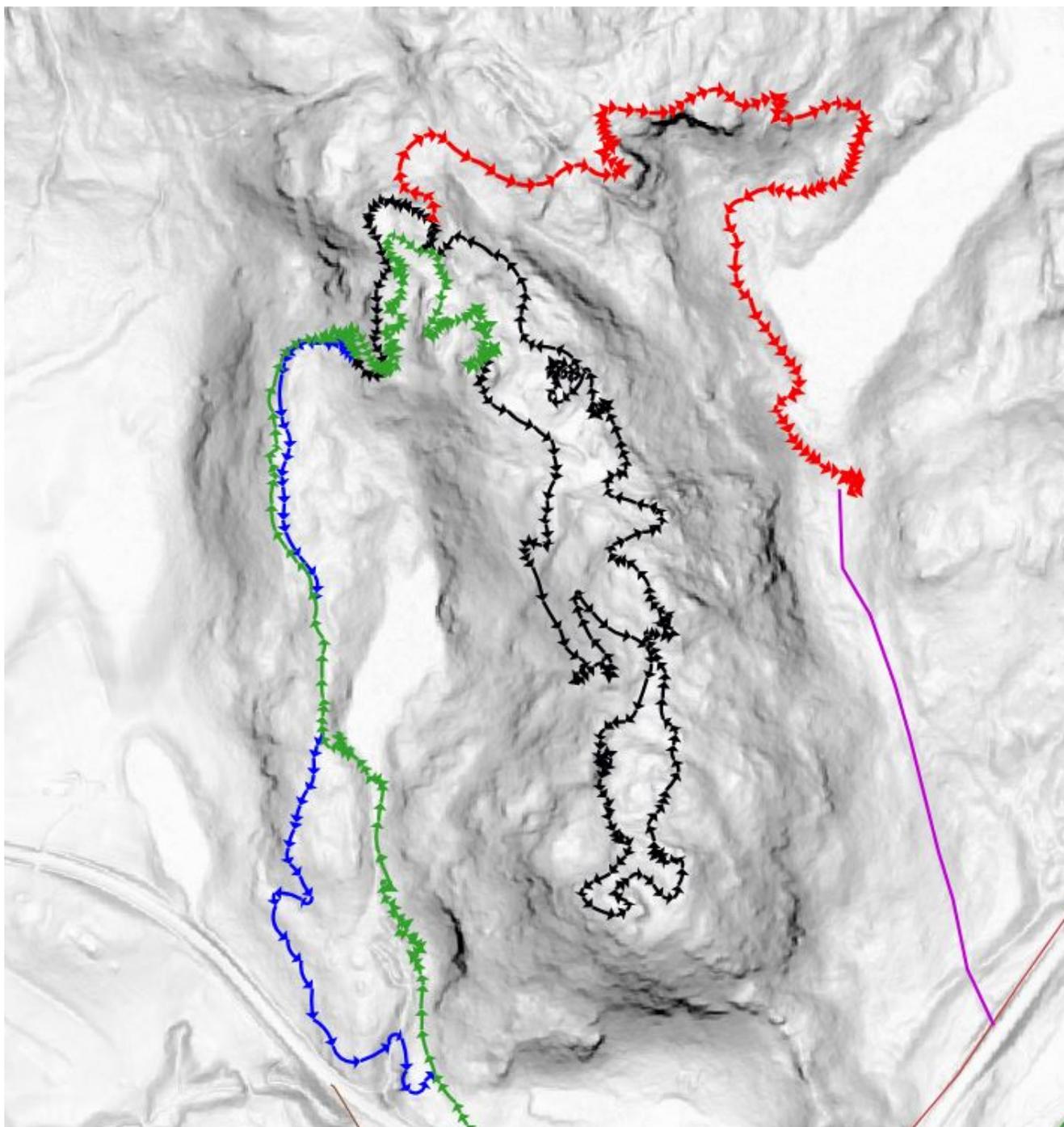


Figure 2 – Rouge = Nouveau Sentier. Mauve = Sentier VTT

Piste de montée du sommet du ch. Radar.

Le nouveau sentier consiste en un sentier en lacet partant de la fin du sentier Imperial Stout et se rendra jusqu'au belvédère au sommet du Mont Ste-Marie. Cela permettra d'accéder plus facilement au sommet et fermera la boucle. Avec le Sentier Taylor's Tower of power plus Imperial Stout, le sentier offrira une montée en lacet de plus de 1500 pieds de dénivelé. Taylor's Tower of Power à la réputation d'être l'un des plus beaux sentiers en lacet au Québec. Le nouveau sentier devra garder continuité et viendra mettre la cerise sur le sundae.



Figure 3 Rouge = Nouveau Sentier

Nouvelle fourche dans Boneshaker

Boneshaker a été votée par Red Bull comme l'une des trois meilleures pistes de descente au Québec. Nous voulons ajouter une fourche dans le sentier afin de faciliter le retour au chalet principal, rendre le sentier plus attrayant pour ceux qui n'ont pas assez de forme physique pour tout faire le sentier et pour ceux qui veulent faire le sentier plus d'une fois dans la journée. Le sentier retournera vers le gazebo au sommet de Taylor's Tower of Power.

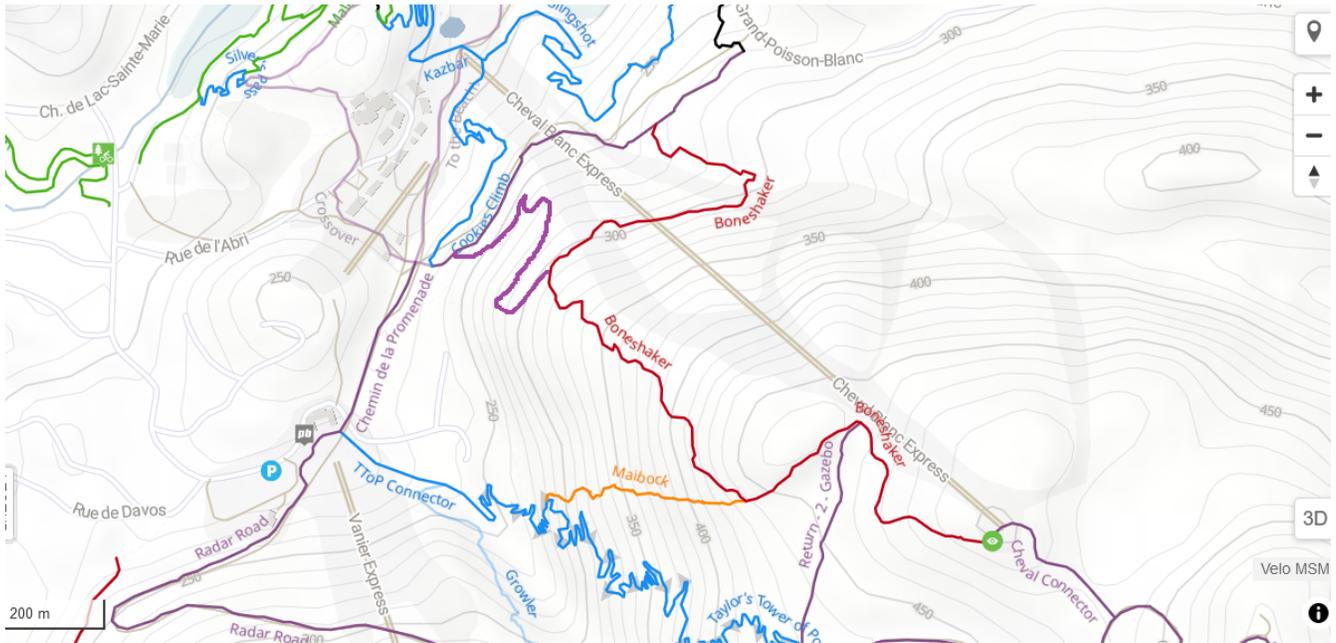


Figure 4 - Mauve = Nouveau sentier

Sentier de Saut TTOP

Nous avons une petite section de petit sauts sur le côté du connecteur TTOP, très populaire auprès des jeunes, des participants aux camps d'été ainsi qu'au participant de cours de vélo de montagne. Nous voulons l'améliorer, le mettre à jour et le prolonger d'environ 100 m afin de la rendre plus attrayante.



Figure 5 – Rouge = Ligne de saut

Reroute de Angel's Bench.

Le sentier Angel's Bench suit un petit ruisseau sur une petite section. Lors de la dernière crue printanière, qui a été exceptionnellement intense, la berge c'est érodé sous l'assise du sentier mettant en danger une section du sentier. Afin de rendre le sentier durable et sécuritaire nous devons faire 2 petits ponts afin de faire la section de remplacement. La section est présentement à flanc de montagne et peut seulement être reconstruit de l'autre côté du ruisseau.

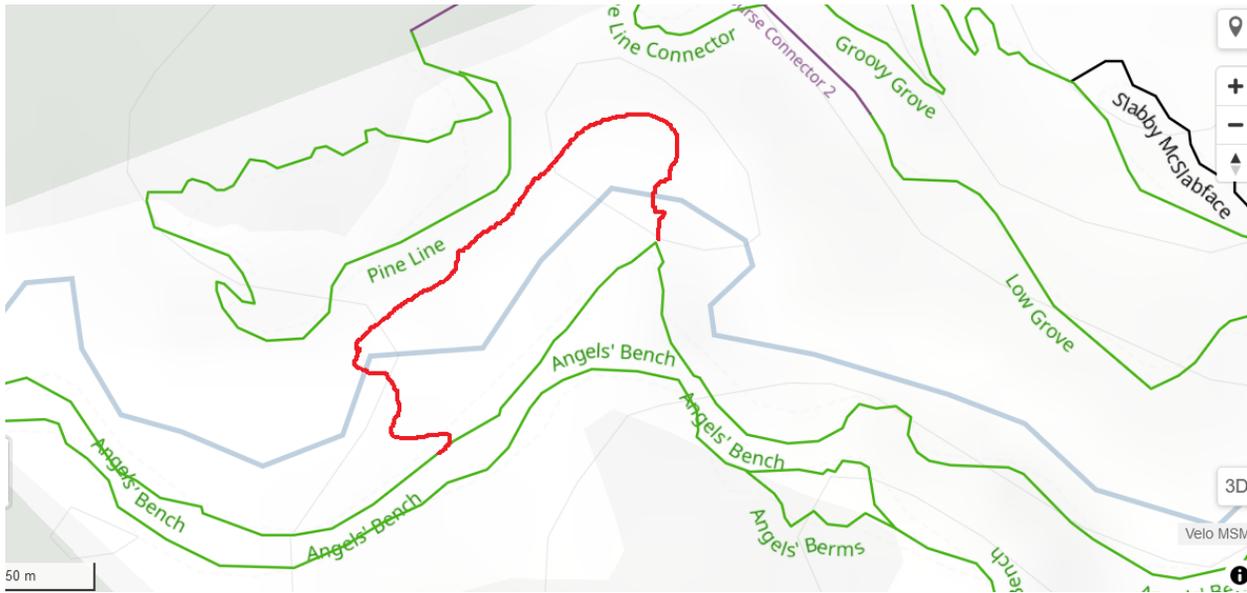


Figure 6 - Rouge = Reroute du sentier

Lugthead, Lager, Pilsner, Porter, Taylor's Tower of Power (TTOP)

Ces sentiers sont les sentiers les plus achalandés de Velo MSM. Certains ont même quinze ans d'existence. Du au fort achalandage, les attaques répétées des averses intenses due aux changements climatiques et à l'âge des sentiers, ils ont besoin d'une mise à niveau bien mérité.

Extension de Growler

À partir du sommet, étendre Growler pour se connecter à Uber Growler afin de créer un sentier de flow continu du sommet à la base du pic Vanier.

ANNEXE "B"

BASE DE PAIEMENT

Le soumissionnaire doit fournir un taux horaire fixe (en dollars canadiens) pour les catégories de ressources indiquées ci-dessous. Le taux horaire fixe doit inclure toutes les dépenses (y compris les déplacements). Le taux horaire fixe doit inclure le coût de la main-d'œuvre, les avantages sociaux, les dépenses générales et administratives, les frais généraux, les bénéfices, etc. Toutes les dépenses normalement engagées pour fournir les services (c.-à-d. espace de bureau de projet, traitement de texte, rapports, photocopies, frais de messagerie et de téléphone locaux, déplacements locaux, etc.) sont incluses dans les taux horaires identifiés ci-dessous et ne seront pas autorisées en tant que charges directes dans le cadre de toute autorisation de tâche résultante. Tous les taux doivent être en dollars canadiens (CAD) et exclure la taxe de vente du Québec (TVQ). Les taux horaires sont fixes/fermés en CAD pour toute la durée de l'accord. Les taux horaires pour chaque ressource dans une catégorie de personnel spécifique doivent être les mêmes. Le soumissionnaire doit entrer un taux horaire fixe avec une valeur numérique supérieure à 0. Les mentions "N/A", les tirets, les commentaires textuels ou les références à d'autres documents ne sont pas des réponses appropriées et ne seront pas acceptées..

Numéro de ressource	Catégorie de ressource	Taux horaire fixe
1	Constructeur de sentier principal	
2	Constructeur de sentier junior	
3	Opérateur de machinerie qualifié	
4	Concepteur de sentier principal	
5	Charpentier principal	
6	Charpentier junior	
7	Micro-excavatrice (Préciser le modèle)	
8	Mini-excavatrice (Préciser le modèle)	
9	Dompeur à chenilles (Préciser le modèle)	
10	Autre (Veuillez spécifier)	

ANNEXE "C"

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHES

TASK AUTHORIZATION AUTORISATION DES TÂCHES		Contract no. – N° du contrat
All invoices/progress claims must show the reference Contract and Task numbers. Toutes les factures doivent indiquer les numéros du contrat et de la tâche.		Task no. – N° de la tâche
Amendment no. – N° de la modification	Increase/Decrease – Augmentation/Reduction	Previous value – Valeur précédente
To – À	<p>TO THE CONTRACTOR</p> <p>You are requested to supply the following services in accordance with the terms of the above reference contract. Only services included in the contract shall be supplied against this task.</p> <p>Please advise the undersigned if the completion date cannot be met. Invoices/progress claims shall be prepared in accordance with the instructions set out in the contract.</p> <p>À L'ENTREPRENEUR</p> <p>Vous êtes prié de fournir les services suivants en conformité des termes du contrat mentionné ci-dessus. Seuls les services mentionnés dans le contrat doivent être fournis à l'appui de cette demande.</p> <p>Prière d'aviser le signataire si la livraison ne peut se faire dans les délais prévus. Les factures doivent être établies selon les instructions énoncées dans le contrat.</p>	
Delivery location – Expediez à	<p>_____</p> <p style="font-size: x-small;">Date</p>	
Delivery/Completion date – Date de livraison/achevement	<p>_____</p> <p style="font-size: x-small;">for Valeo MSM pour Valeo MSM</p>	
Contract Item no. N° d'article du contrat	Services	Cost Prix
		GST/HST TPS/TVH
		Total